

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt-quatre</b> <b>Le 11 avril à vingt heures trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 26 mars 2024 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Nadine CUSIN
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Cécile CASSOU-LENS, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Odette LAUDE, Arnaud POLLET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER	

**Délibération n° D24-06**

**Objet** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 12/04/2024  
Transmise en Sous-Préfecture le 15/04/2024  
Affichée le 15/04/2024